Image not found or type unknown

Date de depart en vacances

Par **Jeoric**, le **30/01/2009** à **18:39**

Je travaille par roulement semaine +un WE sur deux.J'ai 2 jours de vacances à prendre avant fin mai. Mon employeur m'impose:
1/ de partir un lundi aprés un WE travaillé.
2/ de prendre du lundi matin au dimanche soir suivant, les jours en + de mes 2 jours acquis étant pris sur mes droits de l'année à venir par anticipation.

A-t-il le droit de m'imposer ces deux coditions

Par **Visiteur**, le **30/01/2009** à **19:02**

BONSOIR !!

vous n'auriez rien oublié dans votre message ????

d'après vous ? qui est susceptible de vous répondre ?
un robot ? raté !!!!!!!!!!!!!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés